

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 5 octobre 2021

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 5 octobre 2021 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS

Monsieur Roger Cloutier
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

Monsieur Marcel Therrien arrive à 19h40

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément au décret ministériel numéro 740-2021 daté du 2 juin 2021, l'assemblée du conseil municipal est ouverte au public, tout en respectant les normes sanitaires en vigueur. La transmission de questions par écrit s'ajoute à la période de questions verbales.

Séance ordinaire du conseil municipal

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à

Résolution 158-10-2021

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2021

4. Période de questions

5. Communiqués et correspondance

5.1 Ville de Saint-Hyacinthe – Retrait de certains services d'équipes spécialisées

5.2 Correspondance CIPE des Maskoutains

6. Administration et finances

6.1 Adoption des comptes payés et à payer

6.2 Dépôt d'un état comparatif, 1^{er} janvier au 30 septembre 2021

6.3 Adjointe administrative – Absence maladie, utilisation du service Sygem

6.4 Préparation du budget – Utilisation d'un service de support externe

6.5 Achat de banque d'heures Sygem

6.6 Sommaire du rôle triennal d'évaluation – Dépôt

6.7 Réseau d'information municipale – Renouvellement d'abonnement

6.8 Cession d'un terrain appartenant au Centre de services scolaires – Signature

6.9 Réfection du rang St-Roch – Décompte numéro 2 et autorisation du deuxième paiement

7. Sécurité publique

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

7.2 Rapport périodique d'activités – Poste de la MRC des Maskoutains – Dépôt

8. Transport routier et travaux publics

- 8.1 Rapport des travaux publics
- 8.2 Club Asan – Demande relative à la traverse des routes municipales
- 8.3 Limite de vitesse, chemin St-Barnabé – Modification
- 8.4 Achat d'abrasif pour les routes, hiver 2021-2021 – Octroie du contrat
- 8.5 Achat de sel de déglacage pour les routes, hiver 2021-2022 – Octroie du contrat
- 8.6 Utilisation d'un additif biodégradable sur le sel de voirie, Fusion – Autorisation d'achat
- 8.7 Patinoire - Renouvellement du contrat d'entretien
- 8.8 Déneigement et déglacage des trottoirs – Renouvellement du contrat
- 8.9 Club 3 et 4 roues, comté de Johnson Inc. – Autorisation de passage

9. Hygiène du milieu

- 9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre
- 9.3 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Adoption du budget
- 9.4 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport de la compensation versée pour la collecte sélective 2020 – Dépôt

10. Aménagement et urbanisme

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
- 10.2 Projet de règlement 38-6-2021 – Adoption du projet de règlement
- 10.3 Projet de règlement 39-11-2021 – Adoption du projet de règlement
- 10.4 Projet de règlement 58-1-2021 – Adoption du projet de règlement
- 10.5 Projet de règlement 39-12-2021, cannabis – Adoption du premier projet de règlement
- 10.6 Abris temporaires sur le territoire municipal – Demande d'un citoyen visant à modifier la réglementation – Statut du conseil
- 10.7 Demande de consentement municipal – Fibre optique

11. Loisirs et culture – Vie communautaire

- 11.1 Rapport – Comité des loisirs

12. Sujet divers

13. Périodes de questions

14. Levée de la séance

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Roger Cloutier il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

Résolution numéro 159-10-2021

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Yves Guérette et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 160-10-2021

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Cloutier, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 septembre 2021 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions

Conformément au décret ministériel numéro 740-2021 daté du 2 juin 2021, l'assemblée du conseil municipal est ouverte au public, tout en respectant les normes sanitaires en vigueur. La transmission de questions par écrit s'ajoute à la période de questions verbales.

Aucune question écrite n'a été reçue

5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues. Après discussion avec les membres du conseil, il suggère qu'une invitation pourrait être faite à la Table de concertation CIPE afin qu'un représentant vienne faire une courte présentation lors d'une prochaine séance. Les conseillers mentionnent leur accord.

6. Administration et finances

6.1 Résolution 161-10-2021 Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 27 août 2021 au 28 septembre 2021 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	3 521.44 \$
Employés	17 293.07 \$
Autres, frais déplacement	0 \$

Dépense :

Administration	22 700.31 \$
Sécurité publique	12 932.09 \$
Transport (voirie)	58 218.07 \$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	35 715.76 \$
Eaux usées	8 453.22 \$
Santé et bien-être	480.50 \$

Aménagement urbanisme 3 158.84 \$

Loisir et Culture

Loisir et culture 11 958.91 \$

Dépenses d'investissement 975 682.68 \$

Total : 1 129 300.38 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Roger Cloutier, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 État comparatif, 1^{er} janvier au 30 septembre 2021- Dépôt

La directrice générale a remis aux membres du conseil un état comparatif en date du 30 septembre 2021

Résolution numéro 162-10-2021

6.3 Adjointe administrative – Absence maladie, utilisation du service Sygem

CONSIDÉRANT l'absence pour maladie de l'adjointe administrative à la comptabilité;

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer les opérations courantes au bon fonctionnement comptable;

CONSIDÉRANT la possibilité de faire appel au service de soutien aux opérations de la compagnie Infotech (Sygem) pour effectuer les opérations comptables courantes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'AUTORISER l'utilisation du service de soutiens aux opérations de la compagnie Infotech (Sygem), pour effectuer les opérations comptables courantes, et ce, pour la durée de l'absence de l'adjointe administrative;

D'AUTORISER l'utilisation de ces services à raison d'une journée par semaine pour les opérations courantes et au besoin en surplus, si nécessaires selon les dossiers à traiter;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 163-10-2021

6.4 Préparation du budget – Utilisation d'un service de ressource externe

CONSIDÉRANT l'absence de l'adjointe administrative pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT la nécessité de débiter le travail préparation en vue du budget 2022;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir une personne ressource offrant un "coaching" dans l'élaboration du budget 2022;

CONSIDÉRANT la possibilité de faire appel à Madame Caroline Poirier, Gestion C.Poirier, agissant à titre de consultante pour l'entreprise Infotech (Sygem), pour effectuer ce travail;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

DE MANDATER Madame Caroline Poirier, pour effectuer la préparation du budget 2022 selon les besoins du moment et en fonction du temps d'absence de l'adjointe administrative;

DE PERMETTRE que Madame Poirier poursuive son travail suite au retour de l'adjointe administrative afin de lui apporter le support nécessaire à l'élaboration du budget, considérant son manque d'expérience dans ce dossier;

DE PERMETTRE que les heures facturées soient directement déduites de la banque de temps que la Municipalité possède auprès d'Infotech (Sygem);

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 164-10-2021

6.5 Achat d'heure de soutien pour le logiciel Sygem d'Infotech

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les opérations comptables courantes selon les normes et procédures établies;

CONSIDÉRANT l'absence en maladie de l'adjointe administrative et la nécessité de faire appel au service de soutien de l'entreprise Infotech (Sygem);

CONSIDÉRANT que nous bénéficions d'un rabais à l'achat d'heures en banque;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Cloutier appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu

DE FAIRE L'ACHAT d'une banque de 26 heures au montant de 1 960\$ plus taxes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 165-10-2021

6.6 Sommaire du rôle triennal d'évaluation foncière– Dépôt

La directrice générale a remis aux membres du conseil le sommaire du rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2022-2023-2024.

Résolution 166-10-2021

6.7 Réseau d'information municipale – Renouvellement d'abonnement

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement reçu du Réseau d'information municipale;

CONSIDÉRANT la pertinence de renouveler l'abonnement, cet organisme offrant de l'information du monde municipal et des services à ses membres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Roger Cloutier et résolu

DE RENOUELER l'abonnement annuel au Réseau d'information municipale au coût de 165\$ plus taxes, incluant un nombre illimité d'abonnements au bulletin de nouvelles;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 167-10-2021

6.8 Cession d'un terrain appartenant au Centre de services scolaire – Signature

CONSIDÉRANT l'entente de cession de terrain intervenue entre la Municipalité et le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le conseil municipal de nommer deux signataires à ladite entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Cloutier appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL nomme le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Linda Normandeau, à titre de représentants et responsables de la signature de l'entente visant la cession d'un terrain par le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe envers la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 168-10-2021

6.9 Réfection du rang Saint-Roch – Décompte numéro 2 et autorisation du deuxième paiement

CONSIDÉRANT la résolution numéro 113-07-2021 octroyant le mandat des travaux à Pavage Maska Inc.

CONSIDÉRANT le décompte numéro 2 ainsi que la recommandation de paiement émise par l'ingénieur de la MRC des Maskoutains pour les travaux effectués pour la période se terminant le 30 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier et résolu:

D'AUTORISER le paiement du décompte numéro 2 au montant de 99 109,71 \$, taxes incluses, dans le cadre des travaux de réfection du rang Saint-Roch

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie

7.2 Rapport périodique d'activités – Poste de la MRC des Maskoutains - Dépôt

La directrice générale a remis aux membres du conseil le rapport périodique d'activités du poste de la Sûreté du Québec, de la MRC des Maskoutains.

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1. Rapport des travaux publics - dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du conseil.

Résolution 169-10-2021

8.2 Club Asan – Demande relative à la traverse des routes municipales

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige Asan Inc. opère un sentier de motoneige qui traverse les rangs ci-dessous sous notre juridiction :

- Rang Saint-Roch
- Rang Basse-Double
- Rang du Barreau (entre le 264 rang du Barreau à 170 mètres vers le Sud-Est et le 238 rang du Barreau à 540 mètres vers le Nord-Ouest)
- Rang St-Amable (côté Ouest de la COOP)
- Rang Ste-Rose du côté Saint-Barnabé-Sud
- Rang Grande-Ligne du côté de Saint-Barnabé-Sud

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Dominique Lussier appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu

D'AUTORISER le droit de passage pour la saison 2021-2022;

D'INSTALLER la signalisation nécessaire afin d'aviser les automobilistes qu'il y a des traverses de motoneiges à ces endroits, et d'envoyer un avis de conformité au club, lorsque fait.

DE DEMANDER au Club de Motoneige Asan inc. de nous fournir une copie de leur police d'assurance 2021-2022 indiquant que la municipalité est couverte comme assurée additionnelle sur la police d'assurance de leur association, en ce qui a trait au passage des rues et des rangs qu'ils traverseront sur notre territoire. De plus, ils devront s'assurer que soit ajouter sur leur police d'assurance, la mention suivante : Qu'un préavis de 30 jours soit émis, en faveur de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud en cas de résiliation ou de non-renouvellement de leur police.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 170-10-2021

8.3 Limite de vitesse, chemin Saint-Barnabé – Modification

CONSIDÉRANT la problématique signalée aux membres du conseil concernant les panneaux d'affichage de vitesse sur le chemin Saint-Barnabé;

CONSIDÉRANT que les automobilistes circulant sur cette voie ne peuvent actuellement voir le changement de la limite de vitesse entre la portion située à St-Hyacinthe et la portion située à Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT la nécessité de corriger cette situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yves Guérette appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu

DE MODIFIER la limite de vitesse sur le chemin Saint-Barnabé afin d'uniformiser la limite de vitesse à 80 km/h à partir de l'intersection du rang St-Amable pour la portion située sur le territoire municipal;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 171-10-2021

8.4 Achat d'abrasif pour les routes, hiver 2021-2022 – Octroi du contrat

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entrepreneur en déneigement responsable du contrat d'entretien du réseau routier pour l'abrasif "ARS-AB-10-MM" au montant de 27.35 \$ par tonne métrique, incluant le transport;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat d'abrasif pour assurer la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Cloutier appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu

D'ACCEPTER la soumission provenant de "Agrégats Rive-Sud Inc." et déposée par Excavation Michel Lemay au montant de 27.35 \$ par tonne métrique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 172-10-2021

8.5 Achat de sel de déglçage pour les routes, hiver 2021-2022 – Octroi du contrat

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions pour l'achat de sel de déglçage en vrac auprès de cinq soumissionnaires pour des besoins de 150 tonnes métriques, ainsi que pour le transport jusqu'au lieu d'entreposage situé à Saint-Jude;

CONSIDÉRANT les quatre soumissions reçues ;

Soumissionnaire	Montant \$ par TM (taxes en sus)
Sel Warwick	92 \$
Carrières St-Dominique	105 \$
Cargill	101.85 \$
Multi-Routes	108 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Yves Guérette et résolu

QUE LE CONSEIL OCTROIE le contrat à l'entreprise Sel Warwick pour l'achat d'environ 150 tonnes métriques pour l'achat de sel de déglçage pour l'hiver 2021-2022 au montant de 92\$/ tonne métrique taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 173-10-2021

8.6 Utilisation d'un additif biodégradable (Fusion) sur le sel de voirie-Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur municipal quant aux nombreux avantages de cet additif, notamment l'efficacité accrue du sel de déglçage traité avec cet additif ainsi que la réduction de la quantité de sel nécessaire;

CONSIDÉRANT la possibilité de réduire les coûts relatifs au sel de déglçage par l'utilisation de cet additif;

CONSIDÉRANT l'impact positif écologique au niveau des routes et de l'environnement découlant de l'utilisation de cet additif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu

DE PERMETTRE l'achat de l'additif biodégradable Fusion pour l'hiver 2021-2022 à titre d'essai, de prendre note qu'à la fin de l'hiver l'inspecteur municipal fera aux membres du conseil un rapport quant à l'efficacité de cet additif;

Le coût de l'achat sera d'environ de 3500\$ pour la saison hivernale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 174-10-2021

8.7 Patinoire – Renouvellement du contrat d'entretien

CONSIDÉRANT que Monsieur Yvon Graveline et Madame Eden Graveline effectuent le déneigement manuel et l'arrosage de la patinoire depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT la satisfaction des membres du conseil relativement au travail qu'ils effectuent;

CONSIDÉRANT qu'ils acceptent de renouveler le contrat d'entretien de ladite patinoire au

même montant que l'an dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Madame Dominique Lussier et résolu

DE RENOUELER ET D'ACCORDER le contrat de déneigement et d'arrosage de la patinoire à Madame Eden Graveline, au montant de 6 250,00\$ pour 10 semaines;

DE PRENDRE NOTE qu'au besoin deux semaines additionnelles peuvent être ajoutées au même tarif de 625.00 \$ la semaine;

DE PERMETTRE à la directrice générale, de décider la pertinence d'ajouter les deux semaines additionnelles au contrat;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 175-10-2021

8.8 Déneigement et déglacage des trottoirs– Renouvellement du contrat d'entretien

CONSIDÉRANT que l'entreprise LP Gazon effectue le déneigement et déglacage des trottoirs depuis deux ans;

CONSIDÉRANT la satisfaction des membres du conseil relativement au travail effectué;

CONSIDÉRANT qu'ils acceptent de renouveler le contrat d'entretien au même montant que l'an dernier et pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'hiver 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Roger Cloutier et résolu

DE RENOUELER ET D'ACCORDER le contrat de déneigement et de déglacage des trottoirs à l'entreprise LP Gazon pour deux ans, soit jusqu'à l'hiver 2022-2023 au montant de 7500 \$ plus taxes par année;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 176-10-2021

8.9 Club de 3 et 4 roues, comté de Johnson Inc. – Autorisation de passage

CONSIDÉRANT que le Club de 3 et 4 roues, Comté de Johnson Inc. a déposé une demande d'autorisation de passage pour la saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT que ladite demande est accompagné du tracé prévu et que ce tracé a été accepté par les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Cloutier appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu

QUE LA MUNICIPALITÉ ACCEPTE de renouveler l'entente sur le droit de passage des membres du Club de 3 et 4 roues, comté de Johnson Inc, pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 31 mars 2022;

QUE LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE à faire l'entretien de la signalisation afin qu'elle demeure adéquate pour la sécurité des quadistes et du secteur;

DE DEMANDER au Club de 3 et 4 roues de nous fournir une copie de leur police d'assurance 2021-2022 indiquant que la municipalité est couverte comme assurée additionnelle sur la police d'assurance de leur association, en ce qui a trait au passage des rues et des rangs qu'ils traverseront sur notre territoire. De plus, ils devront s'assurer que soit ajouter sur leur police d'assurance, la mention suivante : Qu'un préavis de 30 jours soit émis, en faveur de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud en cas de résiliation ou de non-renouvellement de leur police.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne son rapport en tant que délégué à la Régie de l'aqueduc Richelieu-Centre

Résolution 177-10-2021

9.3 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Adoption du budget pour l'exercice financier 2022

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2022 et l'a transmis pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Cloutier appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2022, tel que soumis ;

DE PRENDRE ACTE que copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 178-10-2021

9.4 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport de la compensation versée pour la collecte sélective 2020 – Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport de la compensation versée pour la collecte sélective 2020 aux membres du conseil.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus

Résolution numéro 179-10-2021

10.2 Projet de règlement numéro 38-6-2021 – Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de la fonction commerciale - Adoption du projet

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 20-557 portant sur la gestion de la fonction commerciale, notamment en ce qui concerne les demandes pour un changement d'usage commercial ou industriel dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements afin d'assurer la concordance au schéma;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice de concordance nécessite des modifications au plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 septembre 2021, conformément à la loi, par Monsieur Marcel Therrien ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Roger Cloutier et résolu

QUE le Conseil adopte, lors de la séance du 5 octobre 2021, le projet de règlement numéro 38-6-2021 intitulé «*Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de la fonction commerciale*»;

QUE le projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu;

QU' une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 16 novembre 2021 à 19 h 10 à la salle du conseil municipal située au 233 rang de Michaudville, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.3 Résolution numéro 180-10-2021
Projet de règlement numéro 39-11-2021 – Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de la fonction commerciale- Adoption du projet

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 20-557 portant sur la gestion de la fonction commerciale;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice de concordance nécessite des modifications au règlement de zonage de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'un règlement de concordance celui-ci n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adhéré à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente il y a lieu de préciser, dans le règlement de zonage municipal, les pouvoirs et fonctions de l'inspecteur de rives;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 septembre 2021, conformément à la loi, par Monsieur Marcel Therrien ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Yves Guérette et résolu

QUE le Conseil adopte, lors de la séance du 5 octobre 2021, le projet de règlement numéro 39-11-2021 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de la fonction commerciale*»;

QUE le projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu;

QU' une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 16 novembre 2021 à 19 h 15 à la salle du conseil municipal située au 233 rang de Michaudville, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.4 Résolution 181-10-2021
Projet de règlement numéro 58-1-2021- Règlement modifiant le règlement sur les PPCMOI afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les demandes pour un changement d'usage commercial ou industriel dans la zone agricole – Adoption du projet

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 20-557 portant sur la gestion de la fonction commerciale, notamment en ce qui concerne les demandes pour un changement d'usage commercial ou industriel dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements afin d'assurer la concordance au schéma;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice de concordance nécessite des modifications au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'un règlement de concordance celui-ci n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 septembre 2021, conformément à la loi, par Monsieur Marcel Therrien ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Roger Cloutier et résolu

QUE le Conseil adopte, lors de la séance du 5 octobre 2021, le projet de règlement numéro 58-1-2021 intitulé «*Règlement modifiant le règlement sur les PPCMOI afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les demandes pour un changement d'usage commercial ou industriel dans la zone agricole*»;

QUE le projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu;

QU' une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 16 novembre 2021 à 19 h 20 à la salle du conseil municipal située au 233 rang de Michaudville, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 182-10-2021

10.5 Projet de règlement numéro 39-12-2021- Règlement modifiant le règlement de zonage afin de prévoir des dispositions visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles- Adoption du premier projet

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime d'intérêt, pour la municipalité, de prévoir des dispositions visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles, notamment en ce qui concerne les risques de nuisances générées par les odeurs provenant des installations vouées à cet usage ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 septembre 2021, conformément à la loi, par Monsieur Jean-Sébastien Savaria;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Yves Guérette et résolu

QUE le Conseil adopte, lors de la séance du 5 octobre 2021, le premier projet de règlement numéro 39-12-2021 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin de prévoir des dispositions visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles*»;

QUE le premier projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu;

QU'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 16 novembre 2021 à 19 h 25 à la salle du conseil municipal située au 233 rang de Michaudville, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 183-10-2021

10.6 Abris temporaires sur le territoire municipal-Demande d'un citoyen visant à modifier la réglementation-Statut du conseil

CONSIDÉRANT la demande reçue d'un citoyen lors de la séance du conseil municipal s'étant tenue le 7 septembre 2021 et demandant une modification du règlement traitant de l'installation des abris temporaires sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT que cette demande vise principalement à demander une modification permettant aux citoyens non agricoles l'implantation d'abris temporaires de toiles sur leurs terrains;

CONSIDÉRANT que selon le règlement présentement en vigueur l'installation d'abris temporaires est permise uniquement entre le 15 octobre et le 15 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre remise par le citoyen;

EN CONSEQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu :

QUE le conseil municipal déclare ne pas vouloir changer la réglementation actuelle traitant de l'installation des abris temporaires sur son territoire;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 184-10-2021

10.7 Demande de consentement municipal – Fibre optique

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'entreprise Sigma Telecoms et visant l'implantation d'un réseau de fibre optique sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de permettre ce développement du réseau de fibre optique;

EN CONSEQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu :

DE PERMETTRE l'installation du réseau de fibre optique en bordure du rang Saint-Amable et en traverse du Chemin Grande-Ligne;

DE PRENDRE ACTE que les travaux devront être réalisés selon toutes les normes en vigueur et que les emplacements touchés par lesdits travaux devront être remis dans leur état actuel;

QUE LA MUNICIPALITÉ considère que la firme Cooptel ainsi que l'entreprise Sigma Telecoms seront entièrement responsables de la réalisation de ces travaux ainsi que de tout sous-traitant opérant lors de ces travaux;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier, donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

Résolution numéro 185-10-2021

14. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Roger Cloutier, la séance est levée à 20h45.

ALAIN JOBIN Président d'assemblée Maire	LINDA NORMANDEAU Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce

Linda Normandeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière